

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSES, MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS: AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSCRITS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

PRIME GRATUITE

Aujourd'hui, tout Acheteur du Journal à Lyon recevra GRATUITEMENT la première livraison illustrée, sous couverture, de

LE RÉGIMENT

BEAU ROMAN

Par JULES MARY

LE RÉGIMENT est un roman de passions, d'amour, de sentiment, de larmes et de rires. Jamais le romancier de ROGER-LA-HONTE, des DAMNÉES DE PARIS, etc., n'a été mieux inspiré que pour ce drame émouvant dans toutes ses péripéties. Le grand artiste DUNKI a apporté le concours de son beau talent pour l'illustration spéciale de cette œuvre.

Il paraîtra deux livraisons à dix centimes chaque semaine. En vente chez tous les libraires et marchands de journaux.

Dépôt chez EVRARD, Libraire, rue Thomassin, 23.

L'ENSEIGNEMENT ET LES FONCTIONNAIRES

Notre ami Spuller, dans la République Française, traite assez durement le conseil général de Saône-et-Loire, qui a adopté un vœu tendant à ce que les fonctionnaires de l'Etat soient tenus désormais de faire élever leurs enfants dans les écoles de l'Etat.

Il est bien évident que ce vœu, comme la fameuse proposition Pochon que Spuller rappelle, va à l'encontre de la législation actuelle. Ce serait, sous une autre forme un retour à l'état de choses qui a pris fin en 1850. S'il n'y avait que cela, ce ne serait rien, car on peut toujours défaire ce qui a été fait législativement. Mais je reconnais volontiers que l'opinion ne serait pas du tout favorable à des mesures prises dans le sens de la proposition de M. Pochon et du vœu du conseil général de Saône-et-Loire. Rares, bien rares, dans les générations nouvelles, sont les hommes, même républicains, même libre-penseurs, qui se rendent compte des dangers multiples que fait courir à la France républicaine l'instruction cléricale.

A l'heure présente, dans ses établissements d'enseignement secondaire, l'Eglise pétrit à son gré la moitié des cerveaux de la bourgeoisie française. Si vous voulez vous rendre compte du mouvement rétrograde qui s'est opéré depuis quinze ans, comparez les polémiques de cette époque, par exemple les articles publiés dans le XIXe Siècle par Edmond About et Francisque Sarcey, avec ce qui s'écrit aujourd'hui sur le sanctuaire de Lourdes. Aujourd'hui le miracle est accepté couramment et il est de bon ton de parler avec un respect attendri de la piscine si curieusement décrite par M. Zola. Sarcey n'oserait plus écrire son article sur les petits cochons chinois. L'enseignement est libre. Une partie de la bourgeoisie aime à fréquenter

dans les maisons religieuses. C'est à merveille. Mais que les fonctionnaires de l'Etat envoient leurs enfants dans des établissements où l'on n'enseigne pas précisément le respect des droits de l'Etat et de la législation civile, c'est peut-être un peu excessif. A Paris cela passe inaperçu, mais en province on voit les choses de près et c'est ce qui explique, si cela ne le justifie pas, le vœu du conseil général de Saône-et-Loire.

J'entends bien avec Spuller que les fonctionnaires sont des citoyens comme les autres, jouissant des mêmes droits, et qu'il est impossible de les priver d'une liberté qui leur est commune avec tous les Français. J'admets toujours avec Spuller que les fonctionnaires, à qui on enlèverait le droit de choisir, pour leurs enfants, un établissement d'instruction à leur gré, tomberaient dans un état d'asservissement. Ils seraient esclaves comme les fonctionnaires l'étaient sous Louis-Philippe. Nous reverrions la tyrannie d'avant la loi de 1850, cette excellente loi due aux libéraux qui se nommaient M. de Falloux, M. de Montalembert, M. l'évêque Dupanloup, celle loi qui, au nom de la liberté, a tué net les établissements laïques libres et donné un si prodigieux essor aux maisons tenues par les bons pères. J'admets tout cela et que l'article 7 était un crime (M. Jules Ferry l'a rudement expié) et que la politique des décrets était abominable. C'est entendu.

On me permettra pourtant de hasarder que les fonctionnaires sont dans une situation quelque peu particulière. Spuller termine son article : « Cela veut-il dire qu'il n'y ait pas quelque scandale dans le fait de fonctionnaires de la République qui affichent pour ces écoles de la République un tel mépris ? Ils ne veulent point pour leurs enfants de l'éducation et de l'instruction que donne l'Etat. Soit, c'est leur droit et il n'y a rien à dire de ce droit sinon qu'ils en usent mal. Car enfin si l'Etat fait de ses écoles autant de foyers de peste, l'Etat est responsable et coupable. Alors pourquoi les servent-ils dans les fonctions publiques, cet Etat coupable ? Pourquoi le trouvent-ils bon quand il s'agit de toucher l'argent qu'il leur donne et mauvais partout ailleurs ? »

Mais alors, ô Spuller, quelle est votre conclusion ?

RANC.

LA POLITIQUE

Le rapport qui vient d'être adressé au ministre de la justice par le conseiller d'Etat, directeur des affaires criminelles et de grâces, constate, comme tous ceux qui l'ont précédé, la progression continue du nombre des récidivistes. Ainsi, la loi de 1885, qui a institué la relégation et qui devait, au dire de ses auteurs, débarrasser rapidement le territoire français du stock énorme de criminels professionnels, qu'entretenait de temps immémorial une législation trop indulgente, la loi de 1885 n'a servi à rien. Certains de nos confrères s'en étonnent. Rien pourtant ne s'explique plus facilement, puisqu'à mesure que nous transportons des récidivistes en Nouvelle-Calédonie, nous prenons soin d'en fabriquer de nouveaux, de nos propres mains, dans nos maisons de correction et nos maisons centrales.

Quand on a discuté la loi de relégation, il avait été admis par tout le monde que la récidive était le fruit naturel de la contagion pénitentiaire, autrement dit de la corruption exercée dans les prisons par les détenus les uns sur les autres. Cela étant, le système devait, sous peine de se

détruire lui-même, avoir pour corollaire une réforme adéquate de notre régime pénitentiaire intérieur : car il ne suffisait pas de réparer le mal déjà accompli, il fallait encore supprimer la cause qui l'avait produit, arracher la mauvaise racine pour que la mauvaise herbe ne repoussât pas.

L'a-t-on fait ? Il y a beau temps que tout ce qui tient une plume en France a condamné le stupide régime des maisons de correction : la législation a-t-elle changé ? Les tribunaux continuent à expédier chaque année, pêle-mêle, vers ces pépinières du crime, des centaines et des milliers d'enfants. C'est à grand-peine que le conseil général de la Seine a pu enfin, dans ces tout derniers temps, obtenir du parquet de Paris l'envoi à ses services de l'enfance abandonnée, d'un certain nombre de petits vagabonds arrêtés sur la voie publique. Jusque-là, on commençait par les traiter en criminels — et ils ne tardaient pas à le devenir, naturellement.

Le reste est à l'avenant. La loi de 1885, qui prescrit l'emprisonnement individuel pour les condamnés à moins d'un an de prison ? Inappliquée. Les conseils généraux n'ont pas voulu donner d'argent pour l'aménagement des prisons départementales. La loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle ? Inappliquée aussi ou peu s'en faut, le rapporteur du ministère de la justice en convient. Reste la loi Brémer. Elle est, encore trop récente pour influencer la statistique des récidivistes. Loyalement appliquée, elle donnera sans doute de bons résultats. Mais de bien en être pu faire déjà, qu'on n'a pas fait !

JEAN-CLAUDE.

AUJOURD'HUI :

L'Incident Trochu-Crémieu-Foa. Le Choléra. Un coup de grison. Le Crime d'Avelze. — Arrestation de l'assassin.

DEPECHEES PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 1er septembre.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres à Fontainebleau, sous la présidence de M. Carnot, s'est occupé de la grève de Carmaux et des mesures à prendre contre le choléra. On s'est occupé également du voyage du président à Chambéry. MM. Ribot, Roche et de Freycinet l'y accompagneront.

RECOURS DE M. DRUMONT

Le ministre de la justice a été saisi hier du recours en grâce formé en faveur de M. Drumont à l'occasion de la condamnation à trois mois de prison prononcée contre le directeur de la Libre Parole par la cour d'assises de la Seine le 4 juin 1892. Ce document a été remis, mercredi dernier 24 août, au secrétaire général de la présidence de la République, par un des collaborateurs de M. Drumont.

FRAUDES DANS LES SERVICES DE L'ARMEE Le Soir annonce que les recherches motivées par l'affaire Hemerdinger et faites par le ministère de la guerre ont révélé que des malversations étaient commises depuis 1884, malversations dont on a la preuve matérielle. A la suite de ces graves découvertes, M. de Freycinet vient de prescrire des enquêtes dans différentes villes de garnison.

LA GREVE DE CARMAUX

Le député Baudin, qui a été envoyé à Paris par les mineurs de Carmaux, a été reçu hier soir par le ministre exécutif de la Bourse du travail. Celle-ci, après avoir entendu l'exposé que lui a fait le citoyen Baudin de la situation à Carmaux, a décidé qu'un grand meeting de protestation contre

les « exploités » de Carmaux aura lieu mardi 6 septembre, à la Bourse du travail. D'autre part, il est probable que les organisations socialistes organiseront une manifestation analogue pour protester contre la violation du suffrage universel commise sur le maire Calviagnac.

LA MONNAIE D'ALUMINIUM

La Petite République dit que la question du remplacement de la monnaie de billon va donner lieu à une nouvelle étude du service compétent de la direction des monnaies. Cette fois, il ne s'agit pas de l'emploi du nickel, mais de l'adoption possible de l'aluminium, dont la faible densité, la propriété et l'innocuité offriraient de sérieux avantages à la circulation monétaire.

LA STATUE DU COLONEL BOURRAS

A l'occasion de l'inauguration de la statue du colonel Bourras à Pompignan, des fêtes seront données les 3, 4 et 5 septembre. Dimanche, à 9 heures, arrivées des délégations des corps des francs-tireurs des Vosges, de Nancy, de Lyon, etc. A deux heures, réception des autorités ; à trois heures, inauguration du monument. Le soir, à six heures, grand banquet, illuminations, feu d'artifice, ascension d'un superbe ballon.

La cérémonie sera présidée par M. Jarnaux, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, représentant le gouvernement ; le général de division Quenot représentera le ministre de la guerre.

LE CONGRES OUVRIER

Marseille, 1er septembre.

La commission d'organisation du congrès du parti ouvrier qui s'ouvrira à Marseille le 24 courant, vient d'adresser à tous les groupes et aux chambres syndicales de France un nouvel appel les invitant à nommer des délégués.

A LA FRONTIERE FRANCO-BELGE

Roubaix, 1er septembre.

Une vingtaine de gendarmes français se rendent à la frontière où ils doivent rencontrer les gendarmes belges et procéder à l'arrestation des principaux meneurs des troubles de derniers jours.

M. FLOQUET A OSTENDE

Ostende, 1er septembre.

M. et Mme Floquet sont arrivés hier ici pour passer quelques jours. Ils sont accompagnés du consul général de France à Anvers et de sa fille. Le soir, il y a eu un dîner de 45 couverts.

Parmi les convives du roi, se trouvaient M. et Mme Floquet, le consul de France à Anvers et sa fille, le vice-consul de France à Ostende et l'échevin faisant fonctions de bourgmestre.

LA CONTREBANDE AU MAROC

Madrid, 1er septembre.

Les autorités de Malaga ont saisi un chargement de fusils assez considérable que l'on cherchait à faire passer au Maroc en contrebande.

Nouvelles Militaires

Paris, 1er septembre.

Voici la liste définitive et complète, par ordre d'ancienneté, des officiers étrangers admis à suivre les grandes manœuvres : Général baron de Frédérickz (Russie), colonel Reginald Talbot (Angleterre), colonel de Perrot (Suisse), colonel Boel (Belgique), lieutenant-colonel Rahde (Danemark), lieutenant-colonel Tewlik Bey (Turquie), lieutenant-colonel de Roguin (Suisse), commandant de Valcarlos (Espagne), commandant Ikeda (Japon), major Panizzardi (Italie), commandant Maschine (Serbie), commandant Pallis (Grèce), major de Schwarztoppen (Allemagne), major de Szilviny (Autriche-Hongrie), commandant van Hoogstraten (Pays-Bas), capitaine Flood (Suède et Norvège), capitaine Ghika (Roumanie), capitaine von Süsskind (Allemagne), capitaine baron de Standerstjold (Russie), lieutenant Schipoff (Russie).

Comme on peut le remarquer, les Etats-Unis ne seront pas représentés cette année aux grandes manœuvres.

Le lieutenant-colonel Crémieu, les capitaines Mahot, d'Astarg, de Bousqueney et Schaeffer sont chargés d'accompagner les attachés étrangers et de se mettre à leur disposition.

Il est question, paraît-il, de proroger de six mois le commandement du vice-amiral Rieunier, commandant en chef l'escadre d'évolutions de la Méditerranée.

Le drapeau des chasseurs à pied, porté par un officier du 29^e bataillon, est arrivé hier soir à Saint-Dié. Le 10^e bataillon, avec sa fanfare, sous le commandement de son chef de bataillon, l'attendait, rangé en bataille. Une foule énorme se pressait sur la place de la Gare et sur le chemin que devait suivre le drapeau. La ville était pavoisée.

Le drapeau des chasseurs à pied accompagnera le 10^e bataillon de l'arme aux manœuvres qui seront exécutées à partir du 4 septembre par la division des Vosges.

LES ILES GLORIEUSES

Prise de possession par la France

Paris, 1er septembre.

Le capitaine de vaisseau Richard, commandant la division navale de l'Océan Indien, vient, avec l'avis de la station la Bourdonnais, de prendre possession des Iles Glorieuses, situées, on le sait, au nord-ouest de Madagascar, au centre du triangle formé par Diego-Suarez, les Comores, et le groupe des Iles Aldabra-Cosmoledo, sur lequel l'Angleterre vient de hisser son pavillon. L'occupation effective des Glorieuses a eu lieu le 23 août, et, en attendant l'envoi d'agents coloniaux dans la principale de ces îles, le commandant Richard a laissé deux hommes à la garde du drapeau.

LES IMPOTS INDIRECTS

Paris, 1er septembre.

Nous avons, il y a quelque temps, donné des indications sur le produit, en 1891, de l'impôt sur les boissons, l'alcool en particulier, et sur le produit de la vente des tabacs.

L'administration des contributions indirectes, du travail de laquelle nous avons tiré ces renseignements, a fait porter ses statistiques sur toutes les branches de revenus. Il nous reste aujourd'hui à glaner dans son relevé d'ensemble pour y prendre quelques détails intéressants et quelques faits curieux.

L'impôt sur la stéarine a donné en 1891 un produit de 5.590.906 francs, dû jusqu'à concurrence de 7.743.520 francs aux bougies ordinaires, et jusqu'à concurrence de 845.869 aux cierges et bougies d'église.

Cette dernière catégorie est en diminution de 30.000 francs sur l'année précédente. On remarque d'ailleurs que cette diminution sur l'emploi des cierges et des bougies d'église se manifeste régulièrement d'année en année depuis un certain temps déjà.

Les quantités consommées ont été de 25,811,733 kilos pour les bougies ordinaires et de 2,819,564 kilos pour les cierges et bougies d'église.

Le droit sur les cartes à jouer a produit, en 1891, 2,246,994 fr. Le droit est de 0 fr. 825 sur les jeux à portraits français et de 0 fr. 875 sur les jeux à portraits étrangers.

On a consommé 3,493,019 jeux de la première catégorie et 72,436 seulement de la seconde.

Il n'y a en France que 17 fabricants de cartes à jouer ; mais le nombre des marchands s'élève à 45,042.

Dernier détail : le nombre des procès-verbaux en matière de contributions indirectes a été en 1891 de 39,421 ; le produit des amendes et confiscations s'est élevé à 3,897,474 fr.

LE CONGRES SOCIALISTE DE TOURS

Tours, 1er septembre.

Samedi prochain s'ouvrira à Tours le congrès socialiste de la région de l'ouest. Ce congrès se trouve placé sous les auspices de la fédération possible reconnaisant comme chef de file MM. Lavy, député, et Brousse, conseiller municipal de Paris.

Les questions à l'ordre du jour sont : 1^o L'unification des salaires dans la région ; 2^o Les fédérations corporatives ; 3^o Le travail de la femme dans l'industrie ; 4^o Les bourses du travail ; 5^o La grève générale ; 6^o La journée de huit heures ; 7^o L'organisation de la Fédération socialiste de l'ouest.

L'INCIDENT TROCHU-CRÉMIEU-FOA

Paris, 1er septembre.

Un gros scandale, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, vient de mettre en émoi la ville de Meaux. M. Ernest Crémieu-Foa, exaspéré par la déposition de M. le lieutenant Trochu devant la cour d'assises, s'est avisé de demander une réparation par les armes à cet officier, qu'il est venu provoquer ce matin en plein mess.

Il nous a paru intéressant de nous rendre à Meaux pour recueillir des détails plus complets de la bouche même du lieutenant Trochu et des différentes personnes qui ont assisté à la provocation.

Chez le lieutenant Trochu

Le lieutenant Trochu est petit, sec, la physionomie ouverte et franche, l'allure décidée.

— Je vous remercie beaucoup d'être venu à moi, et je vous serais très reconnaissant de dire la vérité : ce matin à cinq heures, j'ai reçu à mon lever la lettre suivante de M. Ernest Crémieu-Foa :

« Monsieur, « Vous avez prétendu que j'avais refusé au capitaine Mayer de signer une attestation constatant que j'étais seul responsable de la publication des procès-verbaux signés par lui.

« Vous en avez menti ! « Vous vous êtes dit l'ami de mon frère, mais vous ne l'êtes pas et n'avez jamais été.

« Vous n'avez été qu'un témoin déloyal et pactisant avec l'adversaire. « Pour vous éviter à vous et à vos témoins un voyage à Paris, je me tiens à votre disposition à l'hôtel de la Sirène, avec deux de mes amis.

« Ernest CRÉMIEU-FOA. » A cette lettre insolente, j'ai répondu à cinq heures et quart en ces termes :

« Monsieur, « Vous prétendez que j'ai dit en cour d'assises que vous aviez refusé au capitaine Mayer de signer une attestation constatant que vous étiez seul responsable de la publication des procès-verbaux.

« C'est vous qui en avez menti ! « Quand à être et avoir été l'ami de votre frère, je l'ai prouvé hautement lorsque tout le monde se refusait à l'être et que tous me désapprouvaient.

« Quant à votre provocation, j'y répondrai ce qu'un mort à répondu à votre frère : « Je ne me battrais pas avec vous. » « De plus, mon colonel s'y oppose formellement.

« Malgré tout, j'irais plus loin si vous aviez mis votre poitrine entre celle du capitaine Mayer et l'épée de M. de Morès. « Lieutenant TROCHU. »

Je me suis rendu aux manœuvres où j'ai raconté le fait à mes camarades et au colonel, qui approuvent pleinement les termes de ma lettre, et ils déclarèrent tous que si j'avais agi autrement ils ne m'eussent point approuvé.

A l'heure du déjeuner j'arrivai au mess, tranquille, et nous étions déjà un certain nombre à table, parmi lesquels MM. de Dumipierre, de Riancey, Mouze, Duparc, Carré et Meyersan.

Soudainement, la porte s'ouvrit. Je remarquai le regard étonné de mes camarades et, au moment même où je me retournai, M. Ernest Crémieu-Foa essaya de me lancer le gant à la figure et s'écria :

— Monsieur Trochu, je vous gifle ! J'évite le gant ; je saisis un penbas breton et je lui administrai une volée dont il se souviendra longtemps.

Un pugilat se produisit, je reçus un coup de poing auquel je ripostai violemment. Il ne voulait pas sortir du mess ; nous l'avons jeté dehors.

A la porte, la foule s'était attroupée ; la gendarmerie fait évacuer ; quand le public a su que l'agresseur était M. Crémieu-Foa, il a pris fait et cause pour nous.

M. Crémieu-Foa, nous a dit notre interlocuteur en terminant, veut se réhabiliter par un duel avec un officier ; il n'aura pas cette satisfaction, pas un officier du régiment n'acceptera de se battre avec lui, et s'il vient à notre domicile particulier, nous le recevrons à coups de revolver.

— Vous êtes bonne de penser ainsi à moi. — C'est naturel. Ensuite je vous avoneraï autre chose. — Quoi donc ? — J'avais seize ans. Je suis allée dans l'Inde avec mon pauvre père, qui espérait rentrer dans certaines sommes qui lui étaient dues.

Cela ne s'est pas produit ; mais en revanche nous avons été reçus admirablement dans certaines familles amies ou alliées. Les souvenirs de mon père que je retrouverais là-bas à chaque pas, les condoléances que tous m'adressaient sur sa perte, raviveraient trop cruellement ma douleur et cette tristesse qui vous est pénible.

— Soit. Nous irons dans l'Amérique du Nord, si cela vous plaît. — Où vous voudrez. — La semaine suivante il partit avec Madeleine pour l'Angleterre ; là, il se procura un yacht royal sur lequel il s'embarqua avec elle. Clément et Jeanne les accompagnèrent seuls. L'équipage était très nombreux et discipliné. Le capitaine excellent.

Le yacht, organisé pour une princesse à laquelle les médecins avaient ordonné les longs voyages sur mer, possédait tout ce que le confortable et le plus raffiné pouvait rêver.

— Que c'est joli ici ! s'écria Madeleine en entrant dans la cabine relativement grande et toute capitonnée de satin bleu qui était la sienne.

(A suivre)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

2 Septembre

26

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE DE L'OMBRE

— Mais Reine, qui n'avait pas les mêmes raisons que lui pour aimer sa désagréable maîtresse, pendant que Clément pleurait en silence, rongé par son frein, et répétait les lèvres rentrées et les yeux durs :

— A quoi ça m'a-t-il servi de lutter et de souffrir pour rester honnête ?... L'honnêteté ?... Le devoir ?... Quelles plaisanteries !... Ah ! pour la reconquête, ma liberté, que ne ferais-je pas ?...

VII

Désespoir

Alors, commença pour le frère et la sœur l'existence la plus douloureuse qui se puisse rêver. Claire allait sans cesse

de Magalas à Paris, attirée par sa passion, mais constamment aussi rappelée par la prudence en Gascogne.

Elle ne voulait point de scandale autour d'elle ; d'abord parce que son orgueil en eût souffert, ensuite parce qu'elle n'avait pas désespéré de féliciter le marquis, et qu'elle savait bien que ce dernier ne lui eût jamais pardonné sa liaison.

Et cependant, que la fièvre et intelligente vicomtesse eût dû avoir les yeux ouverts, si le plus aveugle des amoureux ne les lui eût désespérément clos !...

Sans honneur, sans délicatesse, mentant toujours, ayant d'elle un dégoût profond, qui ne disparaissait que lorsque Philippe faisait appel à sa bourse ; plus joueur, plus débâché que jamais, tel était le duc de Roquebrune, et la malheureuse avait de ces choses des preuves indéniables !...

— C'est le désespoir de cette situation qui me pousse à m'étourdir, lui disait-il, lorsqu'à bout de ressources, Philippe était caressant avec Claire, dans le seul but de faire passer de chez elle chez lui, la plus grosse partie de la rente que servait Horace.

Car c'était lui qui les mangeait ou à peu près, les cent mille francs de la vicomtesse.

Et celle-ci, loin d'être désillusionnée par cet acte si vil, ne regrettait qu'une chose : n'avoir pas davantage à lui donner, afin de provoquer plus souvent chez le duc les accès de tendresse qui ne manquaient jamais d'accompagner ses demandes d'argent.

De son côté, Horace n'était pas plus heureux que sa sœur.

Non pas qu'il n'adorât toujours sa femme ! Non pas encore qu'il eût rencontré la moindre déception dans ce mariage tant désiré !...

Marie-Madeleine de Bram, marquise de Cyprières, était aussi bonne que belle ; son caractère était celui d'un ange ; sa loyauté, sa douceur étaient à toute épreuve. Alors ?...

Hélas !... la nature méfiante d'Horace ne pouvait se transformer à son âge ! Habile à se tourmenter, et ne trouvant que sujets de bonheur dans le présent, il scrutait l'avenir et se désespérait par avance de ce qu'il croyait y voir.

Et puis aussi les terribles lettres anonymes reçues avant son mariage, ces lettres qu'il avait alors jetées au feu avec un si beau dédain, lui revenaient maintenant à la pensée ; mettaient leur douloureuse griffe de fer dans son esprit ; vivaient avec lui ; lui formaient comme un rempart d'idées fixes ; le forçaient à se répéter sans cesse les paroles maudites de Claire :

— Elle est jeune, tu es vieux... Un jour ou l'autre, belle comme elle est, Madeleine sera aimée et aimera à son tour !...

Peut-être même, ajoutait-il, fou d'une jalousie anticipée, peut-être aime-t-elle déjà comme me l'affirmait mon correspondant inconnu !...

Et il souffrait mille morts, sans oser toutefois laisser percer devant Madeleine l'ombre d'un soupçon, qui eût sali sa pureté d'ange ; — car il le sentait instinctivement en dépit de ses soucis hypocondriaques, elle était droite et honnête comme pas une.

Encore, si elle avait eu des enfants ?... — La maternité, se disait le malheureux, en peuplant son foyer, eût occupé son cœur !...

Non, dix-huit mois s'étaient écoulés, et nul espoir de paternité n'arrivait à M. de Cyprières.

M. de Bram mourut, heureux et tranquille, bénissant sa fille, au bonheur de laquelle il croyait aveuglément, d'après les propres affirmations de la jeune femme.

Naturellement, Madeleine devint très triste, et pleura amèrement un père qui l'avait adoré.

Alors, les souffrances et les soupçons d'Horace se firent encore plus cuisants : — Je ne suis donc rien pour vous, marquise, en put-il s'empêcher de lui dire un jour. On le voit bien à vos larmes !

Elle le regarda étonnée. — Eh oui ! continua brusquement le marquis, on dirait maintenant que la terre est vide pour vous !...

Elle lui jura qu'il se trompait, et comprenant qu'il souffrait, elle lui prodigua les bonnes paroles et les soins les plus touchants, faisant trêve à sa douleur pour s'occuper encore plus de lui que par le passé.

Sous la rosée bienfaisante de cette douce et loyale tendresse, M. de Cyprières parut renaitre à la vie et au bonheur.

Mais à la première tristesse de Madeleine, ses soupçons rennaissent en foule, et il était vraiment alors le plus malheureux des hommes.

— Il faudrait vous distraire et voyager, lui dit un jour son médecin, après

une crise d'hépatite, durant laquelle Madeleine l'avait soigné comme une sœur de charité.

Chez le Colonel

Le colonel Leignea de la Jarrige nous a déclaré avoir défendu à ses officiers d'avoir aucune affaire avec M. Crémieu-Foa, et il approuve absolument leur attitude.

Chez le Substitut

M. Pieddeliévre, substitut, membre du Club alpin, à qui nous demandons le résultat de son enquête, paraît très ennuyé d'avoir à s'occuper de cette affaire.

L'enquête, nous dit-il, sera longue et sera reprise par le procureur de la République, car je pars en congé, c'est ce qu'il y a de plus agréable pour moi.

Chez le Commissaire de Police

M. Grimm nous donne les renseignements suivants sur son enquête personnelle :

Hier à minuit, M. Ernest Crémieu-Foa est arrivé à l'hôtel de la Sirène, accompagné de M. Isaac, ancien sous-préfet d'Avignon, de M. Rhein, secrétaire de la Banque Transatlantique et parait-il, journaliste; de M. Kann, fondé de pouvoir de banque, que l'on a pris à tort pour un médecin.

Il avait apporté avec eux des épées et à la première heure ont envoyé la lettre que vous connaissez.

Quand ces messieurs eurent pris connaissance de la réponse du lieutenant Trochu, ils quittèrent Meaux l'un à sept heures, les deux autres vers neuf heures.

L'autorisation de se battre n'ayant pas été accordée à l'officier, il fallut à M. Crémieu-Foa un scandale public. Aussi résolut-il de se battre dans la mess et de frapper M. le lieutenant Trochu avec son gant.

Il ne réussit qu'à moitié, puisqu'il n'atteignit pas M. Trochu au visage, mais à la hanche. Presque aussitôt, M. Crémieu-Foa reçut une « dégelée » de coups de bâton, de ce fameux bâton breton que je n'ai, d'ailleurs, pas saisi.

M. Crémieu-Foa, ayant frappé d'un coup de poing au front le lieutenant Trochu, les officiers intervinrent et, dans la bagarre qui suivit, l'agresseur reçut une bouteille sur la tête.

Tout cela se passait dans la mess même. Quand M. Crémieu-Foa fut enfin expulsé, les gendarmes venus pour écarter la foule, prirent M. Crémieu-Foa sous leur protection, et lui firent un premier pansement dans l'hôtel.

Quelques instants plus tard, il sautait dans une voiture et se dirigeait vers la gare.

C'est là que je l'ai rejoint.

Vous êtes bien M. Ernest Crémieu-Foa ? lui demandai-je.

Parfaitement.

J'ai besoin, pour mon enquête, de vous interroger. Veuillez me suivre.

Si je ne vous suivais pas, m'y forcez-vous ?

Vous êtes, j'espère, trop bien élevé, monsieur, pour que j'aie à employer la force.

M. Crémieu-Foa se décida à me suivre : j'avais derrière moi un brigadier de gendarmerie et un agent qui m'eussent prêt main forte, dans le cas où il n'eût pas voulu se laisser arrêter.

Le point important de l'interrogatoire de M. Crémieu-Foa est cette déclaration : « Je veux être tué ou tuer. »

Il a du reste pris soin de faire constater les coups qu'il a reçus.

Dans la ville, les avis sont partagés : les uns tiennent pour les officiers et les autres contre eux, mais généralement, l'opinion est défavorable à M. Crémieu-Foa.

Declarations de M. Ernest Crémieu-Foa

Paris, 1^{er} septembre.

M. Ernest Crémieu-Foa, tout en déclarant que les différents récits qui ont été publiés sur cette affaire sont exacts pour le fond, a tenu à les rectifier sur ce point.

La lutte, a-t-il dit, s'est engagée autrement qu'on le dit. A peine était-il entré que j'aperçus le lieutenant Trochu. Dès que j'eus levé mon gant sur lui, il se leva et prit un gourdin accroché à la muraille : tous les officiers présents se levèrent, et je fus entouré en un clin d'œil.

M. Trochu n'a donc pas eu à lutter seul. Une fois que je lui eus jeté mon gant au visage puisque immédiatement tous ses camarades prirent sa défense.

Je m'écriai alors : « Douze contre un ! vous êtes des lâches et des bandits ! »

Il n'est pas exact non plus que j'aie cherché à amener la foule dans la rue. Une fois sorti j'ai tourné le coin de la rue et me suis éloigné du théâtre de l'incident.

M. Foa s'est, d'autre part, exprimé ainsi dans une conversation avec un rédacteur de La Nation :

On dit que je suis un lâche parce que je ne me suis pas battu à la place du capitaine Mayer. Or, si je ne me suis pas battu avec M. de Morès, c'est que le capitaine Mayer n'avait à plusieurs reprises manifesté l'intention d'aller sur le terrain avec lui. Je suis encore en possession de trois dépêches de lui, l'une antérieure, les deux autres postérieures au duel de M. Drumont avec mon frère, dans lesquelles le capitaine s'exprime très clairement à ce sujet... et puis qu'on m'y contraînt, je le publierais.

Quand il fut décidé qu'une rencontre aurait lieu entre lui et M. de Morès, je pensai qu'il trouverait l'occasion de mettre son projet à exécution et je lui cédai mon tour, car j'avais déjà l'intention bien arrêtée de provoquer M. de Morès.

Le capitaine Mayer avait d'ailleurs été personnellement visé dans l'article publié par la Libre Parole sur les officiers de l'école polytechnique, et il n'y avait rien de surprenant à ce qu'il voulût se venger des attaques dont il avait été l'objet. Ce duel aurait même certainement eu lieu plus tôt s'il n'avait craint qu'il nuisît à son avenir militaire.

A cette question : — Que comptez-vous faire maintenant ?

M. Ernest Crémieu-Foa a répondu : Je suis très abattu, très affaibli. Renouveler ma provocation, ce serait sans doute renouveler du même coup la scène de pugilat d'hier... Je ne sais encore à quel parti m'arrêter.

Dans cette malheureuse affaire il y a tout contre moi : les circonstances, cette mort malheureuse, la presse... tout. Mon état d'esprit est tel que je ne souhaite plus qu'une chose : m'aligner chaque matin avec un adversaire différent jusqu'à ce que je reste sur le terrain.

Les contusions — L'enquête

La plus grave contusion reçue par M. Ernest Crémieu-Foa est celle qui lui a été faite au coin de l'œil gauche par un siphon qui lui a été jeté et qui consiste en une ecchymose ainsi qu'en une coupure assez forte.

Les coups de chaise reçus dans les côtes et à la jambe gauche et par des coups de canne dans le dos et sur les bras.

Notons, en terminant, que le parquet ne sait encore s'il y aura lieu à poursuivre. Le substitut du procureur de la République au tribunal de Meaux, M. Pieddeliévre, estime qu'il y a lieu avant tout à plus ample informé. Il attend d'un jour à l'autre le retour du procureur qui décidera les suites à donner à ce regrettable incident.

LA LANGUE FRANÇAISE EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 1^{er} septembre.

Voici une mesure qui va faire crier les reptiles allemands.

Sur le rapport de l'administration des postes et télégraphes de l'Empire, le czar Alexandre III vient de décider que, désormais, toutes les adresses des correspondances postales, de quelque nature qu'elles soient, à destination de l'étranger, devront être libellées en russe ou en français.

Il y a déjà trois ans, Alexandre III avait signé un rescrit en ce sens ; mais l'immigration allemande dans les provinces occidentales de Russie avait fait apporter quelques changements dans l'exécution de cette mesure.

A l'avenir, l'administration russe n'assurera plus la responsabilité des objets dont les adresses ne seraient pas telles qu'il est ordonné.

Enfin, il convient d'ajouter qu'une circulaire d'ordre inférieur, enjoint à tous les fonctionnaires de l'Empire de se familiariser sans délai avec la langue française.

Ce sont surtout les officiers et les employés appelés à être en rapport avec le public qui sont visés par cette circulaire.

MINEURS FRANÇAIS ET BELGES

Bruxelles, 1^{er} septembre.

Le Patriote publie une interview qu'un de ses collaborateurs a eue avec des mineurs et le bourgmestre Bernisart au sujet du renvoi des mineurs belges de France. Il résulte de cette interview que les mineurs belges font remonter la responsabilité des événements à MM. Basly et Lamendin ; ils prétendent que si on a demandé leur renvoi ce n'est pas parce qu'ils se contentent d'un salaire inférieur, mais bien parce qu'ils travaillent mieux que les Français.

Ils se plaignent de ne pas avoir été protégés par la police française et prétendent qu'il y a trente Belges blessés à l'hôpital de Lens.

Certains d'entre eux profèrent des menaces contre les Français qui viendront en Belgique.

Le directeur du charbonnage estime cependant qu'il ne peut pas renvoyer les ouvriers français.

LE CHOLERA

A PARIS

Paris, 1^{er} septembre.

Hier s'est tenue, dans le cabinet du président du conseil municipal, une réunion importante à laquelle avaient été convoqués MM. Brouardel, Lozé, différents chefs de service de la ville et la commission sanitaire du conseil municipal. Au cours de la séance, le docteur Brouardel et le préfet de police ont donné des renseignements rassurants sur la marche de l'épidémie cholérique.

La conférence a surtout porté sur les précautions à prendre pour améliorer l'hygiène de la ville par un nettoyage plus fréquent de la voie publique, par des arrosages plus abondants.

La commission a été d'avis que tous les crédits devaient être largement assurés à l'administration.

Il est d'ailleurs résulté de cet échange de vues que la situation sanitaire de Paris n'est nullement inquiétante et que si l'épidémie a redoublé d'intensité ces jours derniers, elle est plutôt stationnaire depuis deux jours.

Le docteur Brouardel part aujourd'hui pour le Havre.

La situation sanitaire est stationnaire à Paris.

A l'hôtel-Dieu, dix cas nouveaux se sont produits, dont un cas foudroyant. Le malade n'a pas même pu donner son nom au poste de police et comme il n'avait aucune pièce d'identité sur lui, il a été inscrit comme inconnu sur les registres de l'hôpital.

A la Pitié, deux décès et une entrée nouvelle.

A la Charité, pas d'entrée, mais deux décès.

A Saint-Antoine, le décès d'un infirmier et six entrées nouvelles.

A Saint-Louis, trois entrées et le décès d'un homme après quatre heures de séjour à l'hôpital.

La situation s'est peu modifiée à Beaujon et à l'hôpital Bichat.

On signale le décès d'un homme et d'une femme habitant rue Lévis.

Un homme a été frappé d'une attaque de choléra, hier, au poste de l'Opéra.

AU HAVRE

Le Havre, 1^{er} septembre.

L'épidémie est en décroissance ; il y a eu hier 59 cas et 19 décès.

A Kiel, l'équipage de l'avisio Grief a été particulièrement éprouvé.

Les nouvelles de Hambourg sont contradictoires. Chose curieuse aujourd'hui, c'est le compte rendu officiel qui donne le chiffre de décès dépassant de beaucoup ceux des dépêches particulières.

Les relevés officiels de la journée du 30 accusent 425 cas et 219 décès. Le 29, il y a eu 413 cas et 207 décès.

Tout en tenant compte de l'exagération, il est indéniable que la situation à Hambourg est épouvantable. Les médecins eux-mêmes sont terrifiés. Des cadavres accumulés attendent leur inhumation des journées entières.

Des cholériques entassés dans des lits malpropres, un moribond remplaçant aussitôt un cadavre déposé au pied du lit.

Un service de transports insuffisant, le fléau frappant les infirmiers qui, terrorisés, refusent un salaire de 30 marks par jour, voilà le lugubre tableau qu'offre actuellement la ville.

Le professeur Koch retournera à Hambourg avec une mission composée de médecins berlinois, afin d'étudier le foyer cholérique et de prendre des mesures énergiques.

L'opinion générale est que l'épidémie n'est pas encore prête à décroître, et l'on s'estime heureux que les cas aient pu se limiter en Allemagne n'ayant pas jusqu'à présent, déterminé la contamination générale.

Le moral de la population berlinoise est très affecté. Les théâtres et les grands restaurants constatent l'absence de leur clientèle habituelle.

Partout la désinfection est énergiquement pratiquée.

La consommation des glaces et sorbets est presque nulle. Les limonadiers ne se souviennent pas d'avoir jamais moins débité de boissons glacées.

A Lubek, on a constaté deux cas de choléra.

A Bodenbach, ville frontalière entre l'Autriche et la Prusse, des cas de choléra sont également signalés.

EN ITALIE

Gènes, 1^{er} septembre.

On n'est pas sans éprouver une certaine appréhension des conséquences qui pourraient résulter de la grande agglomération de visiteurs que va entraîner la présence dans notre port d'escadres venues de toutes les parties du monde. Mais les autorités rassurent la population en prenant les précautions les plus minutieuses.

EN ANGLETERRE

Londres, 1^{er} septembre.

Les journaux annoncent que deux cas de choléra se sont produits hier dans le quartier d'Islington, à Londres.

On signale un décès de choléra à Liverpool et un autre à Grimsby, sur des navires venant de Hambourg.

On signale deux cas de choléra, hier, à Swansea.

EN BELGIQUE

Anvers, 1^{er} septembre.

Neuf cas de choléra asiatique ont été constatés.

Malines, 1^{er} septembre.

La première victime du choléra est un enfant de huit ans qui est mort lundi soir, au village de Pennepool.

Anvers, 1^{er} septembre.

Hier, six entrées à l'hôpital, deux décès. La température s'est, aujourd'hui, refroidie.

A MALTE

Malte, 1^{er} septembre.

Une quarantaine très stricte a été imposée aux provenances des ports français de la Manche et de l'Océan Atlantique.

EN ESPAGNE

Madrid, 1^{er} septembre.

Plusieurs journaux annoncent à tort que sur les réclamations du gouvernement français, les mesures sanitaires ont été suspendues à la frontière d'Espagne. La vérité est que ces mesures n'ont pas été suspendues et que la France n'a pas formulé la moindre observation.

EN HOLLANDE

Amsterdam, 17 septembre.

Le comité d'organisation du quatrième congrès international anti-alcoolique fait savoir que, sur la proposition du comité permanent, il a résolu, à cause de la présence du choléra en Europe, d'ajourner le congrès qui devait se réunir à La Haye le 4 septembre, jugeant que l'ajournement est inutile et que le choléra ne sévissait pas en Hollande.

AU MAROC

Londres, 1^{er} septembre.

Un télégramme du Maroc annonce que l'on impose une quarantaine aux bâtiments venant d'Altona, de Hambourg, du Havre, de Bordeaux et des autres ports suspects.

LE BRIGANDAGE EN SICILE

Catane, 1^{er} septembre.

L'Echo de Lyon a annoncé que des brigands avaient capturé le baron Spitalieri, dont la libération a coûté la somme de 400,000 francs.

On a noté déjà que les auteurs de cette capture sont d'anciens agents de la police congédiés.

Voici des détails au sujet de cet acte de banditisme survenu au moment même où le gouvernement italien faisait annoncer que des renforts de troupes et d'agents étaient envoyés en Sicile :

Le 20 au soir, le baron Antonio Spitalieri parlait de Catane avec son fils Félix, pour se rendre dans sa propriété de Santodaro, qu'il a achetée récemment et qui est à une petite distance de la propriété de Poera, qui appartient à sa belle-sœur la baronne Cianciolo.

A cause de la malaria, qui, parait-il, règne à Santodaro, le baron Spitalieri et son fils crurent bon de ne point y passer la nuit et vinrent loger dans la propriété de la baronne Cianciolo ; le lendemain à sept heures, le baron envoya une escouade d'ouvriers dans sa propriété ; plus tard, accompagné de quatre domestiques, il partit lui-même pour aller surveiller les travaux, laissant son fils auprès de sa tante.

M. Spitalieri avait fait à peine quelques kilomètres, qu'un tournant il se trouva tout à coup en présence de neuf brigands à cheval, armés de carabines, de revolvers et de poignards ; les uns avaient des vareuses en drap noir, d'autres en velours, et, détail curieux, personne n'avait le visage masqué, sauf un qui paraissait le chef et qui s'était borné à se couvrir la peau du visage de noir de fumée ; en un tour de main, le baron et les quatre domestiques furent mis dans l'impossibilité de se défendre.

Les brigands demandèrent au baron 450,000 fr. ; celui-ci déclara que non seulement il ne pouvait les avoir sur lui, mais que certainement il ne les aurait pas non plus chez lui ; les bandits l'obligèrent alors à s'adresser à sa belle-sœur ; le chef de la bande se chargea lui-même d'aller porter la lettre à son adresse, pendant que le baron et les autres hommes de la troupe suivaient.

Arrivés à la maison de la baronne Cianciolo, le brigand demanda à parler à celle-ci, mais un domestique le poussa dehors et referma la porte.

Le jeune Félix accourut à la fenêtre en entendant la voix du domestique qui se disputait avec le brigand, et apercevant celui-ci armé d'un fusil, alla prendre le sien ; mais au moment où il réparait à la fenêtre, cinq coups de feu retentissaient en même temps, et le fils du baron Spitalieri tomba à la renverse. Une balle seulement l'avait atteint, mais la violence du coup l'avait fait tomber.

A ce moment arriva un prêtre pour dire la messe chez la baronne, c'était un dimanche on entra alors sérieusement en pourparlers pour le rachat du baron. Les prétentions des brigands étaient énormes et ils menaçaient d'emporter leur prisonnier très loin ; ils finirent par se contenter de 500,000 fr. qui leur furent jetés de la fenêtre par la baronne Cianciolo.

M. Spitalieri aussitôt remis en liberté sortit par la porte de la maison qui s'ouvrit pour lui livrer passage. Malheureusement, dans sa précipitation pour rejoindre son fils qu'il avait vu tomber, il ne ferma pas la porte derrière lui ; la bande en profita pour faire irruption dans la maison, s'empara de toutes les armes et demanda à la baronne tout l'argent qu'elle possédait chez elle, et comme elle déclara que les 500,000 francs étaient tout ce qu'elle avait, elle fut jetée à terre, traînée par les cheveux d'une pièce à l'autre, frappée, piquée de coups de poignard jusqu'à ce qu'un des brigands ayant pénétré dans la rez-de-chaussée, trouva encore dans une armoire 400,000 francs.

Quand ils se furent assurés des 400,000 fr., les brigands baïsèrent la main du baron et rendirent à la baronne tous les bijoux qu'ils lui avaient pris.

L'opération avait duré huit heures ! Jusqu'à présent, les agents n'ont aucune indication certaine sur le chemin qu'ont dû suivre les brigands avec leur butin. Au dire du baron et de tous les gens qui les ont vus, ces brigands n'appartiennent pas à la province de Catane ; mais on fait observer avec raison qu'il faut que les routes soient bien gardées pour que huit individus à cheval aient pu venir au loin jusqu'à Catane sans éveiller les soupçons de la police, sans être aperçus.

Un détail typique : le chef des brigands voulut embrasser le jeune Félix pour le courager tout il avait fait preuve.

LES

Envois contre remboursement par la Poste

Paris, 1^{er} septembre.

Une loi du 20 juillet 1892 autorise l'expédition par la poste des envois à livrer contre remboursement de leur valeur, jusqu'à concurrence de 2,000 fr.

Ce nouveau service fonctionnera dans tous les bureaux de poste sans exception, en France, en Corse et en Algérie, à partir du 1^{er} octobre prochain.

Les objets dûment emballés, ficelés et cachetés, devront porter en tête de la suscription, la mention en toutes lettres de la somme à payer par le destinataire et être accompagnés d'une déclaration de dépôt dont la formule est délivrée gratuitement à tous les guichets des bureaux de poste.

Ces objets ne peuvent dépasser 500 grammes, ni avoir une dimension supérieure à 30 centimètres sur toutes les faces.

Chaque envoi est passible :

1^o D'une taxe fixe de recommandation de 25 centimes ;

2^o D'un droit proportionnel de 0 fr. 05 pour 50 grammes ou fraction de 50 grammes ;

3^o D'un droit proportionnel d'assurance de 0 fr. 40 par 500 francs ou fraction de 500 francs.

La transmission à l'ayant droit du montant de l'envoi est de la valeur de l'objet expédié contre remboursement, ainsi qu'il est prévu à l'article 1^{er} de la loi du 20 juillet 1892.

Les objets respectivement soumis aux taxes et conditions prévues, pour les recommandations des effets de commerce, par les lois du 5 avril 1879 et du 17 juillet 1880 et par l'article 29 de la loi des finances du 26 janvier 1892.

UN COUP DE GRISOU

Au charbonnage de l'Agrippe. — Quarante victimes

Bruxelles, 1^{er} septembre.

Un télégramme de Frameries annonce qu'un coup de grisou vient d'éclater au charbonnage de l'Agrippe.

Il y aurait dix morts.

Bruxelles, 1^{er} septembre.

On confirme le coup de grisou du charbonnage de l'Agrippe.

Neuf cadavres ont été retirés de la mine, trente mineurs restent au fond de la mine.

Mons, 1^{er} septembre.

Le nombre des mineurs tués dans le coup de grisou de l'Agrippe s'élève à vingt-cinq.

On a déjà remonté vingt-trois cadavres.

Il reste, au fond de la mine, deux portions.

Le nombre des blessés est de huit.

Frameries, 1^{er} septembre.

L'explosion qui s'est produite au puits de l'Agrippe a été causée par un dégagement instantané de grisou, ce qui s'appelle, pour employer l'expression technique, « un volcan ».

Cette explosion s'est produite à la profondeur de 600 mètres, vers 9 h. 1/2 du matin. Tous les ouvriers qui travaillaient dans les alentours du volcan ont été atteints ; 25 ont été tués et 8 blessés.

Une centaine d'ouvriers qui travaillaient dans une veine située à peu de distance ont ressenti une forte commotion ; le déplacement d'air considérable qui s'est produit les a certainement préservés d'une catastrophe.

Le sauvetage a été organisé aussitôt par les ingénieurs de la compagnie.

Les dégâts matériels, dans la mine, ne sont pas très considérables. Aux abords du puits l'émotion a été vive et la foule avait envahi très vite le chantier.

Des scènes de désolation ont eu lieu au fur et à mesure qu'on remontait les cadavres. Ces derniers n'étaient pas défigurés.

Les malheureux ont été asphyxiés ; ils ont avalé le gaz, comme nous a dit un mineur.

Les victimes qui ont été blessées vont relativement bien, les convulsions qui les secouaient au moment où ils ont été retirés de la mine ont disparu, mais ils sont toujours sans connaissance.

Le charbonnage de l'Agrippe a une réputation sinistre dans le monde entier

des mineurs ; on se rappelle en effet la terrible catastrophe de 1879 qui fit une centaine de victimes.

UN DRAME DOULOUREUX

Rigueurs inutiles de l'autorité militaire

Nice, 1^{er} septembre.

La région niçoise est depuis quelques jours sous le coup d'une profonde émotion, provoquée par un incident douloureux qui vient de se produire à Nice, à l'occasion de l'appel des réservistes.

Un sous-officier parlait récemment pour aller accomplir sa période d'instruction, laissant au logis son bébé âgé de moins d'un an et sa jeune femme.

Le lendemain même, il recevait un télégramme lui annonçant que sa femme venait subitement de tomber malade et qu'en même temps son enfant se trouvait indisposé. A peine arrivé, il se rendit compte de la situation. L'enfant était perdu ou à peu près ; sa femme était dans un état inquiétant.

Il obtint tout d'abord une permission de vingt-quatre heures, puis quelques facilités pour venir à Nice entre deux trains, voir ses malades. Mais de prolongation de congé, de sursis, ses chefs se refusèrent à entendre parler, malgré les instances d'amis compatriotes qui connaissaient la situation et s'adressèrent directement au général commandant la subdivision.

Ce qui était à craindre arriva. Coup sur coup, le sergent réserviste recevait la nouvelle de la mort de son enfant et de sa femme.

Et alors il se produisit un fait étrange : le sursis qu'on lui avait refusé pour aller soigner ses siens et recueillir au besoin leur dernier soupir, on le lui accorda quand tout fut fini. C'est la meilleure preuve que sa demande n'avait rien d'incompatible avec les règlements militaires et qu'on se trouve ici, une fois de plus, en présence d'un de ces actes d'autorité et de bon plaisir que rien n'explique, si ce n'est le désir de faire de l'autorité quand même.

Certes nous admettons toute la rigueur de la discipline quand l'armée se trouve en présence de l'ennemi. Là, il n'y a place pour aucune autre considération que l'intérêt supérieur de la défense nationale. Mais en temps ordinaire, c'est le moins que l'autorité militaire accorde autant que possible d'un régime qui pèse si durement sur le pays et dont le pays, par patriotisme, accepte sans se plaindre toutes les charges.

Nous savons que c'est aussi l'avis du ministre de la guerre. Nous espérons qu'il le fera voir en faisant supporter à ceux à qui elle incombe, quel que soit leur grade, la responsabilité de cet acte de cruauté.

au meurtrier, ce n'est qu'à grand-peine qu'on peut le maintenir dans son lit; il veut sans cesse saisir des armes pour s'échapper.

Un Meurtre à Anost

Autun, 1^{er} septembre. Au cours d'une discussion survenue entre les nommés Caron, propriétaire et Lagneau, au-bergiste, tous deux demeurant à Anost, Caron a été renversé d'un coup de poing donné par Lagneau, puis piétiné avec un savarin incroyable.

Le fureur de Lagneau étant passée et comme cette scène avait lieu dans son auberge, il transporta sa victime sur son lit et lui donna des soins, faisant croire à un accident, puis on transporta le malade à son domicile.

Un médecin, aussitôt appelé constata qu'il y avait crime et que l'état de la victime était grave; la vessie étant perforée. Caron, au milieu des souffrances qu'il endurait, raconta la scène de l'auberge et son récit fut confirmé par les deux enfants du meurtrier, qui persista à nier être l'auteur de cette brutale agression.

Caron vient de succomber et Lagneau a été écroué à la prison d'Autun.

LE CRIME D'AVEIZE

Arrestation de l'assassin

L'Echo de Lyon a donné des détails complets sur le meurtre commis, lundi dernier, à Aveize, canton de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Au cours d'une rixe, un nommé François Fléchet, 40 ans, cordonnier, avait tué à coups de tranchet M. Jean-Marie Jamain.

Le meurtrier, qui avait quitté le pays la nuit même du crime, a été arrêté par M. Caro, inspecteur de la sûreté, dans les circonstances suivantes :

A la suite de l'enquête faite par M. Canot, substitut du procureur de la République, on apprit que Fléchet avait à Lyon un frère et une sœur, chez lesquels il avait sans doute dû se réfugier.

Hier matin, M. Caro, accompagné de deux agents de la sûreté, se présentait, montée de la Boucle, 57, au domicile de M. Ambroise Fléchet, frère du meurtrier d'Aveize.

Les agents trouvèrent, en effet, blotti dans un coin, le meurtrier qui fondit en larmes quand l'inspecteur lui annonça qu'il était porteur d'un mandat d'arrêt.

C'est sans résistance, du reste, qu'il se laissa arrêter et emmener à la sûreté où il a subi un premier interrogatoire.

Fléchet a déclaré qu'il était en état d'ivresse lorsqu'il a commis l'acte qu'il regrette amèrement aujourd'hui. Quant aux causes qui ont occasionné la rixe, l'inculpé est en contradiction avec les dépositions de certains témoins entendus à l'instruction.

Il prétend qu'à dix heures du soir il se trouvait chez lui en compagnie de deux de ses amis qui se querellaient bruyamment. Sa femme s'interposa et mit l'un d'eux à la porte. En même temps, Fléchet sortit et se trouva face à face avec le malheureux Jamain.

Ce dernier l'apostropha vivement et lui reprocha de faire du bruit.

Avégué par la colère, Fléchet se « colleta » avec Jamain qui tomba pour ne plus se relever.

Le meurtrier dit ne pas se rappeler avec quelle arme il a frappé sa victime.

Son crime accompli, il prit la grande route qui mène à Lyon, et toute la nuit, il rôda autour de Saint-Foy-lès-Lyon.

A l'aube, il se rendit chez sa sœur qui habite grande rue Saint-Clair; là il changea de vêtements. Il aperçut de larges taches de sang sur sa chemise, et c'est alors — il le dit du moins — que lui vint la pensée qu'il avait tué Jamain.

Ajoutons qu'il y a un an, Fléchet avait eu une discussion au sujet d'une paire de souliers qu'il avait confectionnés pour Jamain; depuis cette époque, les relations entre les deux voisins étaient très tendues.

Fléchet est un homme de haute taille, bien pris et doué d'une force peu commune. Il porte au cou de nombreuses échymoses qui proviennent de sa lutte contre l'agresseur de sa victime. Ce point est très important; il reste à établir la préméditation.

TIR DU 109^e TERRITORIAL

La société de tir du 109^e territorial d'infanterie, à la Verpillière (Isère), organise son concours d'automne, qui se tiendra les 4, 11, 18 et 25 septembre.

Un concours général (300 mètres), quinze prix, représentant une valeur de 500 fr., dont 100 fr. en espèces au premier, seront décernés.

Le concours réservé aux sociétaires et membres d'honneur comprend sept prix offerts par le ministre de la guerre.

En outre des tirs de sections, au revolver, de tir réduit, etc., la société a institué le tir scolaire, offert gratuitement à tous les jeunes gens de dix à quinze ans fréquentant régulièrement l'école communale.

Pour tous renseignements, s'adresser au stand de la société, à la Verpillière.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 1^{er} septembre, à heures soir.

Hauteur du baromètre : 767. — Température + 21,5. — Direction du vent, N. O. Maximum de température dans les 24 heures + 28,5. — Minimum de température dans les 24 heures + 16,5.

Situation générale. — La dépression continue sa marche au Nord-Est, et le baromètre remonte assez rapidement sur l'Europe occidentale. En France, on signale des pluies orageuses assez abondantes; les vents du Sud-Ouest sont forts sur nos côtes de la Manche. La température a encore baissé légèrement.

Dernière heure. — La hausse du baromètre est générale en France, mais une tendance à la baisse se produit sur les îles Britanniques. Les hauteurs sont de 761 à Dunkerque et 768 à Biarritz.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux à éclaircies, température normale.

Ceux qui, par ce temps d'épidémie cholérique, évitent avec soin de boire de l'eau ordinaire et n'absorbent que des eaux minérales, apprendront avec effroi que ces eaux ne sont pas plus que d'autres exemptes de microbes, même quand elles sont parfaitement naturelles et embouteillées à la source même.

Cette révélation vient de nous être faite par deux pharmaciens militaires, MM. Colin et Roman, qui ont publié une étude fort curieuse sur « les microbes des eaux minérales ».

Ces microbes proviennent, paraît-il, de l'air et pénètrent dans l'eau, à la vasque même, au moment de la mise en bouteilles.

MM. Colin et Roman concluent à la nécessité de réformes urgentes à apporter au captage des sources, à la construction des vasques et aux procédés employés pour l'embouteillage.

Ont été admis au professorat : MM. Ponsou, Porte, instituteurs adjoints, à Lyon.

M^{lle} Vincent, Labrosse, institutrices adjointes à Lyon : M^{lle} Clerc, à Fontenay-aux-Roses.

Récompenses honorifiques : Par arrêté ministériel, des récompenses honorifiques ont été accordées aux instituteurs dont les noms suivent :

Médailles d'argent. — MM. Pinet, à Alix; Lescure, à Lyon; Frantz, à Lyon; Lavinier, à Civrieux-d'Azergues; M^{lle} Boisson, à Tarare; Bressy, à Lyon; Reynaud, à Lyon.

Médailles de bronze. — MM. Jeandet, à Lyon; Vejet, à Lyon; Chatelard, à Saint-Clair; Foury, à Orléans; M^{lle} Pattard, à Lyon; Charrin, à Lyon; Pfister, à Lyon; Desserpex, à Lyon.

Mentions honorables. — MM. Joave, à Mes-simy; Joseph Nesme, à Lyon; Genevrier, à Claveissolles; Commissaire, à Lyon; Chadourin, à l'Aubépin; Savoye, à Charentay; M^{lle} Mugnier, à Lyon; Cottet, à Lyon; Canaud, à Lyon; Mélon, à Lyon; Vicard, à Condrieu; Picault, à Condrieu; Thibault, à Villié-Morgan.

Le tour du monde en vélocipède : Deux jeunes velocemans allemands, MM. Hans Bötticher et Gustave Routhenger, âgés de vingt et un ans, qui comptent faire 25,000 kilomètres en bicyclette-tandem à deux places, sont arrivés à Toulon.

Ces messieurs sont partis de Genève; ils sont passés à Lausanne, Bâle, Interkalan, Lucerne, Luzernstrasse, route du Saint-Gothard, Lugano, Milan, Pavie, Gènes, Monaco et Nice.

En partant de Toulon, Bötticher et Routhenger se rendront à Marseille, Malaga, Gibraltar, passeront le détroit et débarqueront à Tanger.

La commence la partie la plus difficile du voyage.

Les deux compagnons se proposent de visiter Rabat-Salah (Maroc), Fez, Oran, Alger, Constantine, Tunis, Kairouan, Gabès, Tripoli, puis de pénétrer ensuite dans l'intérieur de l'Afrique par Lakna, Audjeville, Siouak, Alexandrie, le Caïre, Suez, de Suez ils passeront en Asie-Mineure et visiteront Gaza, Jérusalem, Damas et Alep.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 1892

La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. Rossigneux, premier adjoint.

Après l'appel nominal, le conseil continue la discussion des tarifs de l'octroi.

M. Bessières reprenant la question relative aux droits sur les raisins secs qu'il a traitée à la fin de la dernière séance, qualifie le vote qui a consacré ces droits, de vote de surprise, et demande à ses collègues de revenir sur leur décision. C'est également l'opinion de M. Lavigne. Il demande purement et simplement la suppression du paragraphe des tarifs qui impose un droit de 18 francs par 100 kilos, aux raisins secs.

M. Rossigneux dit qu'il n'est pas partisan du droit sur les raisins, mais il est forcé de le subir. Cette taxe, en effet, est imposée aux villes par l'Etat. Que le conseil le veuille ou non, les droits seront perçus, parce que la loi le veut ainsi.

M. Rivière refait le discours prononcé à la dernière séance. Sa conclusion est que le conseil ne peut repousser les droits qui sont établis en conformité des lois existantes.

M. Rogéat explique son vote. Il votera les droits, parce que étant très élevés, ils prohibent en quelque sorte le raisin sec. Or, ce raisin ne sert qu'à favoriser la fraude, la chimie n'étant pas encore parvenue à distinguer le vin fabriqué avec la vendange de celui fait avec le raisin sec.

Après une très longue discussion entre les orateurs déjà nommés et MM. Augagneur et Lhuillier, directeur de l'octroi, on passe à l'ordre du jour.

Par 46 voix contre 8 et 3 abstentions, le conseil décide qu'il y a lieu de revenir sur le vote de l'autre jour.

Ont voté pour : MM. Bessières, Arnaud, Lavigne, Claiel, Grinand, Rive, P. Thévenet, Despeignes, Augagneur, Ballet-Gallifet, Chavent.

Ont voté contre : MM. Rossigneux, Bruyas, Rogéat, Rivière, Brizon, Beuf, Bruyas, Boullin.

Se sont abstenus : MM. Rieublan, Canelon, Roussel, Bourdin.

M. Bessières demande au conseil de supprimer toute taxe sur les raisins secs.

MM. Augagneur et Lavigne prient leurs collègues de maintenir la taxe actuelle qui est de 10 francs par 100 kilos.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil adopte ensuite l'ensemble du projet, et après quelques observations, le règlement d'octroi.

Le Congrès de la Libre-Pensée

M. Bedin demande au conseil de voter d'urgence un crédit de 500 francs pour aider les organisateurs du congrès de la Libre-Pensée qui doit se tenir à Lyon le 4 septembre.

aux flambeaux et la revue, impossibles par suite de l'absence des troupes qui seront aux manœuvres. Par contre, le programme du 22 septembre comptera en plus de celui du 14 juillet : l'inauguration de la fontaine Bartholdi, coût 2,400 francs; des courses vélocipédiques organisées par le Cyclophile lyonnais, coût 3,500 francs; grand bal place des Terreaux, coût 500 francs.

Les dépenses prévues par la commission s'élevaient à 84,900 francs.

M. Collard trouve ce chiffre exagéré. Il y aurait lieu de le réduire quelque peu. M. Lavigne est de son avis.

M. Rogéat demande la suppression de toutes les fêtes. Le 22 septembre on distribuerait 25,000 francs aux indigents et on inviterait la population à pavoiser.

M. Lavigne, devant l'indécision du conseil, demande le renvoi de la discussion à la prochaine séance.

Cette proposition est adoptée, et la séance est levée à dix heures et demie.

FÊTE DE BELLECOUR

Les préparatifs d'organisation de la fête de Bellecour se poursuivent avec activité. Elle promet de dépasser en grandeur tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour soit par son programme d'attractions et d'actualité, soit par le prix minime des entrées.

Nous avons déjà annoncé qu'elle était organisée par la Société aéronautique lyonnaise au profit de deux œuvres de bienfaisance toutes deux sympathiques au public lyonnais : l'œuvre des Petites filles des soldats et du Patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon.

Nous souhaitons aux organisateurs de la fête pleine réussite.

Voici un aperçu du programme qui nous est communiqué :

Quatre courses vélocipédiques, organisées par le Cyclophile lyonnais, avec les meilleurs coureurs de la région; nombreux prix en espèces.

Courses à pied individuelle réservée aux membres des sociétés de gymnastique lyonnaises : la Lyonnaise des Tristes lyonnais (section centrale et de Villeurbanne), l'Espérance de Vaise, l'Avenir de Lyon, l'Avant-Garde de Lyon, la Patriote. Trois courses d'ânes, organisées par la société des Courses d'ânes de Lyon, deux courses attelées et une montée; principaux coureurs : Jacques I^{er}, Vaillant, Léda, Pas-Bileux, Kroumir, Guignolet I^{er}, etc. Enfin, à 5 heures, départ du magnifique aérostat l'Espérance, de forme allongée, de 35 mètres de long, 32 mètres de circonférence, cubant 1,600,000 litres de gaz.

Le Calendrier. — Vendredi 2 septembre, 24^e jour de l'année.

Pleine lune le 6; Dernier quartier le 13. Soleil : lever, 5 h. 46; coucher, 6 h. 38.

Filles et souteneurs. — A différentes reprises les habitants de la rue Dubois et de la rue de l'Hôtel-de-Ville se sont plaints amèrement du scandale permanent dont ils sont les témoins; de quatre heures du soir à trois heures du matin, une bande de souteneurs a pris possession du quartier.

Les commerçants subissent un grave préjudice, les habitants une gêne et un dégoût sans nom, quant aux propriétaires, leurs immeubles sont dépréciés et les locataires désertent.

Voilà plusieurs nuits que le scandale est à son apogée; un honorable commerçant a été insulté et menacé.

Que la police fasse son devoir — un coup de balai d'honneur et un coup d'éponge ensuite — tout le quartier le demande.

Faute d'un cercueil. — Un fait bizarre et triste à la fois s'est produit, hier, à l'occasion des funérailles de M^{lle} Blachon, âgée de 57 ans, domiciliée rue Mercière et décédée subitement.

Famille et amis, clergé et ordonnateur des pompes funèbres se trouvaient au rendez-vous, à l'heure militaire. On attendait la mise en route du cortège, lorsqu'on apprit avec stupefaction qu'une seule chose manquait à la cérémonie funèbre, et chose peu négligeable — le cercueil.

Force fut donc de reculer l'heure des funérailles, qui ont eu lieu hier soir, à cinq heures.

Il est assez rare qu'une défunte dérange deux fois ses amis pour son enterrement, voilà pour le côté étrange; mais pour le côté répréhensible, on ne saurait trop constater ni trop blâmer l'administration des pompes funèbres, qui devrait être en mesure de parer à toute éventualité, et surtout ne pas ajouter à la douleur d'une famille par un contre-temps déplorable.

Les responsabilités sont à établir.

Détonation. — Hier, à dix heures du matin, une forte détonation a été entendue sur la place Sathonay.

Renseignements pris, la détonation provenait de la fabrication d'eau-gazouses de M. Billard, place Sathonay, 5.

La boîte d'un producteur contenant de l'acide avait cédé à la pression, mais il n'y a eu ni dégâts ni accident.

Un imprudent. — Un mieux sensible a été constaté dans l'état du jeune Guillaume Pernet, qui de la Mulatière, victime de l'accident dont l'Echo de Lyon a parlé avant hier.

A ce propos, rectifions une erreur qui s'est glissée dans notre compte rendu : c'est à la pharmacie Vallet, à la Mulatière que l'imprudent victime a été transporté. Il a reçu là les soins intelligents de M. Bonnet, qui remplace M. Vallet pendant une période de 28 jours.

La Martinière. — Les cours préparatoires gratuits à l'enseignement de la Martinière des garçons et de la Martinière des filles ont lieu, dans les locaux respectifs des deux écoles, rue des Augustins, 5, pour les garçons, et rue Royale, 20, pour les filles, dans les jours de 7 heures 3/4 à 10 heures 3/4 du matin.

Les inscriptions sont reçues sur la production de l'acte de naissance de l'élève, constatant qu'il est Français et âgé de 13 ans, pour les garçons, et 12 ans, pour les filles, avant le 31 décembre prochain. Pour les cours préparatoires avec fruit, on constituera ainsi son bureau :

MM. Ballet-Gallifet, président; Saint-Maurice, vice-président; Collet, trésorier; Desgranges, trésorier-adjoint; Ballet, secrétaire; Chandand, secrétaire délégué.

MM. Munier, directeur, et Guillaumou, député, avaient été nommés dans la dernière assemblée générale présidents d'honneur de la société.

Dans la même séance il a été décidé que des boîtes destinées à recevoir les offrandes seraient placées dans divers établissements du cinquième arrondissement.

Les sociétaires sont priés de verser les cotisations devant être perçues à leur domicile par les membres de l'administration de chaque quartier.

L'administration espère que ceux qui n'ont pas encore fait leur versement feront bon accueil aux personnes chargées de les percevoir.

Il a été versé à la mairie du V^e arrondissement par les personnes faisant partie de la commission de la vogue de Vaise (qui Jayr), la somme de quarante francs vingt centimes en faveur de la Tutélaire du dit arrondissement.

Casino des Arts. — Enfin voici Bonnaire... Elle va reparaitre sur la scène du casino, dans tout l'éclat de son talent, apportant aux Lyonnais le meilleur et le plus nouveau de son répertoire : L'Homme tatoué, Chez une actrice, La reine Dagobert, Mes anciens, Si Gustave savait, La Cotelette, L'Innocence, de Xanroff, etc.

Concert de l'Horloge. — Tous les soirs, grand succès du professeur Gauthier et de toute la troupe.

Dimanche, à 2 heures, grande matinée artistique au bénéfice de M. Aymard, avec les concours de M. Gros, M^{lle} Jeanne Aymard et plusieurs artistes des concerts de Lyon.

Lundi, à 8 heures, grand soir organisé au bénéfice de M. Bouvard, chef d'orchestre, dont on nous assure un brillant programme.

Grand Cirque mexicain. — Comme les années précédentes, ce cirque est installé à la vogue de la Guillotière, place de l'Abondance.

La direction, toujours désireuse de plaire à tout le monde, s'est assurée le concours d'une troupe d'artistes de mérite.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — La troupe du Théâtre-Libre. — « Blanche ». — « Lidoire ».

C'est devant une salle bien mal garnie qu'a eu lieu la première représentation de la troupe du Théâtre-Libre.

Assurément ce n'est pas notre faute à nous. Nous y serions allés aussi nombreux que nous y retournerions sans doute demain, si nous avions été prévenus de l'arrivée de M. Antoine. Mais la publicité de cette tournée a été faite d'une façon si rudimentaire, on a si peu envoyé de notes aux journaux — pour notre part nous n'en avons pas reçu une seule — qu'il nous eût été difficile de présenter Blanche et Lidoire à nos amis. Cela apprendra à M. Antoine à faire ses annonces lui-même, sans se fier au peu d'empressement de ceux qui, sans doute, n'avaient ni intérêt à voir, pour cette série de représentations, la salle du Grand-Théâtre pleine.

Cela dit, — et en ajoutant que le Grand-Théâtre est beaucoup trop vaste pour ces scènes d'intérieur, vues souvent par le gros bout de la lognette, nous constatons avec plaisir que Blanche, admirablement jouée, a eu un vif et réel succès — surtout au second acte. C'est l'histoire d'une fille de cabaretiers à laquelle on a fait donner de l'instruction, qui est déclassée dans le milieu où il lui a fallu retourner après son éducation, qui n'a plus ni les goûts, ni les idées, ni les sentiments de son père et de sa mère, qui s'agit contre eux pendant qu'ils s'agrippent contre elle et qui finit, à la suite d'une violente querelle, par fuir la maison paternelle.

Puis plus tard, ayant descendu tous les degrés de la misère et, comme dirait M. Proudhomme, remonté tous ceux du vice, elle revient riche au pays pendant que la gêne est tombée sur ses parents. Elle leur apporte « ses économies » mais son père la chasse, sa mère la fuit, — et elle retourne tristement à Paris « faire la fête ».

Il y a là une soutenance de thèse assez contestable. L'instruction ne déclassé pas. Les « mauvaises natures » seules semblent gâtées par le savoir. Mais enfin, si la thèse est très contestable, si on nous a montré une exception voulue pour se permettre de conclure à un état général, il faut reconnaître que cette œuvre jeune, vive, après, étudiée, est remplie de détails excellents, parfois exquis et que si, à l'occasion, le vieil homme, c'est à dire le vieux procédé, avec ses ficelles et ses péripéties reparait dans la charpente, il y a à côté des scènes vraiment vraies, vraiment vives — et d'une superbe allure.

Antoine est merveilleux dans son rôle de vieux paysan friand et autoritaire à la fois. C'est un grand artiste. La réplique lui est excellemment donnée par M^{lle} Dulac et Barni.

D'ailleurs, là, tout le monde a droit à des éloges, sans restriction.

La soirée était terminée par une amusante pochade militaire Lidoire, bien enlevée par MM. Jaurès et Arquelier. C'est une charge d'atelier, un peu perdue dans le désert de la scène du Grand-Théâtre, et qui aurait mieux porté sur un petit théâtre et dans un décor un peu moins fantaisiste : Là, dans une chambre de caserne, il y avait des lits d'un chic par trop invraisemblable. Ça aurait été bien simple, cependant, de retrouver ce que Dalbert avait eu si peu de peine à se procurer dans le Régiment.

Demain, La puissance des ténèbres, de Tolstoï. Au moins, sera-ce là du théâtre inédit pour nous.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LE PRÉSIDENT A CHAMBERY

Paris, 1^{er} septembre.

Le président de la République quittera Fontainebleau samedi matin pour se rendre à Chambéry, où il doit assister aux fêtes du centenaire.

Le train présidentiel partira de Paris à 6 heures 58 du matin, arrivera à Fontainebleau à 8 heures 04 et en repartira à 8 heures 11. Il arrivera à Maçon à 2 heures 34 du soir, en repartira à 2 heures 37 pour arriver à Chambéry à 5 heures 35 du soir.

NÉCROLOGIE

Paris, 1^{er} septembre.

Notre confrère Léon Diquet, rédacteur au « Figaro », est mort hier après une longue maladie qui le retenait éloigné depuis plusieurs semaines de ses travaux.

VŒUX DE CONSEILS GÉNÉRAUX

Montpellier, 1^{er} septembre.

Le conseil général a adopté le vœu qu'à l'occasion du 22 septembre une amnistie pleine et entière soit accordée pour délits ou crimes politiques ou qualifiés tels, mais avec exception pour les condamnés de la Haute-Cour.

Le préfet a fait ses réserves. Le conseil a adopté trois autres vœux : 1^o Un vœu demandant que le gouvernement oblige le conseil d'administration des mines de Carmaux à respecter la décision des syndicats. Le préfet a fait en-

core ses réserves; 2^o un vœu tendant à ce que le gouvernement retire le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France; 3^o un vœu en faveur de la réduction de moitié des tarifs postaux et de l'augmentation du personnel. Le conseil a voté ensuite une somme de 300 francs en faveur des syndicats ouvriers des mineurs de Carmaux et 200 francs en faveur du syndicat des mineurs du Bousquet, d'Orb. La session est close.

A LA FRONTIÈRE FRANCO BELGE

Watrelos, 1^{er} septembre.

Vers trois heures, vingt gendarmes français et six agents de la sûreté de Roubaix arrivaient par différents chemins au hameau dit des Ballons, à la frontière belge. Ils rejoignirent les gendarmes et les gardes champêtres de Watrelos. De l'autre côté de la frontière arrivèrent quatorze gendarmes belges; toutes les routes et tous les chemins et sentiers furent gardés; il s'agissait de saisir les auteurs des dernières bagarres qui ont eu lieu sur la frontière.

A l'heure qu'il est, des arrestations au nombre de huit ont été opérées : deux femmes et six hommes. Ce sont des fraudeurs et repris de justice. La chasse continue.

Les habitants des Ballons expriment leur satisfaction pour cette mesure prise par les autorités française et belge.

Roubaix, 1^{er} septembre.

Aux huit arrestations faites cette après-midi au hameau des Ballons, il faut ajouter celles de trois repris de justice, parmi lesquels le nommé Mertins, que le garde champêtre de Watrelos a poursuivi en tirant en l'air six coups de revolver et qui a été arrêté par les gendarmes belges au moment où il passait la frontière.

UN TAMPONNEMENT. — 8 VICTIMES

Bucharest, 1^{er} septembre.

Dans la nuit de mardi, un train venant de Sibinâ a tamponné un train venant de Ploesti, qui stationnait en gare. Deux employés ont été tués et six autres grièvement blessés.

Les deux locomotives et cinq wagons ont été broyés. Les dégâts sont évalués à 200,000 fr.

TERRIBLE CATASTROPHE

New York, 1^{er} septembre.

Ce matin, le train de New-York qui transporte les journaux arriva avec une vitesse de 70 milles à l'heure au pont mobile sur lequel passe la voie du chemin de fer du Hudson-River.

Le pont mobile qui avait été ouvert pour donner passage à un bateau n'était pas encore refermé.

La locomotive franchit l'espace vide, les wagons s'empilèrent les uns sur les autres; le mécanicien, le chauffeur, un employé des postes furent tués; le chef de train et un autre employé blessés.

Ce pont mobile a été déjà, il y a vingt ans, le théâtre d'un accident terrible.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société philharmonique du VI^e arrondissement. — Ce soir, répétition générale obligatoire. — 8 heures, rue de la République, 114.

MM. les membres honoraires qui désirent participer à la fête de Miribel sont priés de venir ce soir à 8 heures du soir, au siège de la société, café Pérignon, rue de la République, 114.

Le départ a lieu dimanche matin, à 8 h. 34, gare des Brotteaux.

Le groupe rationaliste de la morale positive (Libre-Pensée de Lyon). — Tous les sociétaires sont

ROCAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

Bonjour, monseigneur, dit-il au chevalier. Le chevalier avait un flambeau à la main; la clarté de ce flambeau tomba d'aplomb sur le visage du vieillard, à sa vue sir Williams tressaillit.

tomba sur le visage de sir Williams, et soudain le fou poussa un cri : — Tiens ! dit-il, je te reconnais bien, va ! Sir Williams tressaillit encore.

phes de la vie arrivent presque toujours par suite d'un événement de mince importance, et que rien n'est plus à craindre que ce qu'on nomme la pierre d'achoppement.

nesque, et nous avions déjà trouvé cette chasse au sanglier et cette scène dramatique de l'animal tué à coups de coutelas.

— Je comprends, chevalier, dit sir Williams qui sauta sur-le-champ à bas du lit et s'habilla.

— Je le reconnais bien, moi. — Mon cher baronnet, dit M. de Lacy, je vous demande humblement pardon des paroles incohérentes de cet homme; il est fou.

320 PIÈCES VIN ROUGE DE PAYS à 28 cent. le litre

TIRAGE DU 15 SEPTEMBRE BONS DU Crédit Foncier Bons Algériens DU CRÉDIT FONCIER

MALADIES SECRÈTES L'Injection du D' MERY guérit toujours Prix : 2 fr.

ON DEMANDE GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE à acheter d'occasion PORTAIL

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER

MIGRAINES GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES Dragées de RR.PP. Prémonitrés

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER WAGON

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C^{IE} DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER

L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 1er Septembre 1892 Table with columns for various stocks and bonds.

BOURSE DE PARIS Du 1er Septembre 1892 Table with columns for government bonds and telegraphic transfers.

APRÈS BOURSE Du 1er Septembre Table with columns for various commodities like oil and sugar.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 1er Septembre 1892 Table with columns for different types of silk.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du Mois d'Août 1892 Table with columns for silk from Aubenas.

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche Pressoirs perfectionnés

EN vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 1er Septembre 1892 Table with columns for bank values.

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS Paris, 1er Septembre (2 h. soir) Table with columns for market prices.

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 1er Septembre 1892 Table with columns for market prices.

ÉTAT-CIVIL DE LYON Table with columns for civil registry information.

COULEURS FRANÇAISES Avec les Couleurs françaises, chaque propriétaire peindra lui-même sa maison